"La décision du conseil d'administration du parc national des Cévennes, le 18 octobre, de demander l'éradication du loup sur ce territoire avait sonné comme une ultime alerte. Alors qu'ils s'apprêtent à fêter leur cinquantenaire, les dix parcs nationaux français, fleurons de la préservation de la faune et de la flore, vivent une crise identitaire. Les syndicats appellent les personnels à une journée de grève, jeudi 15 novembre, et à se retrouver à Florac, dans les Cévennes.

Du parc de la Vanoise, le plus ancien, à celui des Calanques, le plus récent, en passant par le Mercantour, les agents s'alarment des risques d'érosion ou de banalisation de ces espaces protégés et de la diminution de leurs effectifs.

La colère des agents des parcs nationaux a commencé à gronder voilà deux ans, lors de la mise en œuvre de la loi de 2006 réformant le modèle des parcs nationaux imaginé en 1960. A l'origine, les parcs n'étaient constitués que d'une zone centrale, un espace naturel à caractère exceptionnel, dépourvu d'habitations et d'activité économique, géré par un établissement public.

Aux abords de ce "cœur", le législateur, pour maintenir les populations locales, avait identifié des "zones périphériques", sous la responsabilité des préfets, devant bénéficier d'actions de revitalisation économique. Dans les faits, ces zones périphériques n'ont pas suffisamment été mises en valeur.

"VIEILLES RANCŒURS ET FRUSTRATIONS"

Poussée par les élus locaux, la ministre de l'environnement de l'époque, Nelly Olin, avait souhaité, en 2006, modifier la gouvernance des parcs en renforçant la représentation des collectivités locales dans les conseils d'administration et en les impliquant davantage dans le développement durable. Les parcs nationaux incluent désormais des "aires d'adhésion", réunissant les communes qui acceptent de s'engager dans une charte fixant les règles de développement.

Concrètement, les communes sont devenues majoritaires dans les conseils d'administration des parcs. La réforme, censée renouer le lien avec les populations qui avaient pu se sentir dépossédées de leur territoire, a au contraire ravivé les tensions. Cet été, dans le Mercantour, plusieurs incidents graves ont opposé riverains et agents du parc. Partout, la négociation des

chartes donne lieu à des pressions et à des marchandages 'assouplir les règles contraignantes dans les zones protégées.

"La loi a fait ressortir les vieilles rancœurs, les frustrations. Les élus locaux se considèrent comme souverains et décisionnaires pour alléger la réglementation des espaces protégés", estime Bernard Ricau, l'un des agents du parc des Cévennes et membre du Syndicat national de l'environnement (SNE).

Dans les Cévennes, où le droit à la cueillette a déjà été considérablement assoupli, des municipalités réclament de pouvoir emprunter des pistes jusque-là interdites à la circulation. Dans la Vanoise, c'est une bataille pour l'aménagement de nouveaux domaines skiables qui se joue. Dans le Mercantour des sociétés de chasse sont en passe de récupérer des territoires. Ailleurs, des associations de vol libre espèrent obtenir le droit de survoler les espaces protégés, alors que la réglementation prohibe en principe le survol à une altitude inférieure à 1 000 mètres.

"ON ENTERRE LES FONDEMENTS " lire la suite

Consultez la source sur Veille info tourisme: Les parcs nationaux français en crise didentité